

EEA

Electronique, Energie électrique, Automatique

Formations en alternance

Master

Génie Bio Médical (GBM)

Type d'alternance : en 2^e année via des **contrats de professionnalisation**

Mots Clés : **Biomédical, Dispositif médical, Radioprotection, Imageries médicales, Biocapteurs, Instrumentation - Qualité**

Compétences scientifiques

- Savoir rédiger et présenter des projets scientifiques, technologiques, cliniques, réglementaires relatifs à la santé et au patient
- Présenter un protocole, des résultats, des préconisations sur les axes de développements scientifiques, technologiques, réglementaires, cliniques ou marketing.
- Concevoir et réaliser des expériences scientifiques, technologiques et cliniques
- Mobiliser les ressources pluridisciplinaires de l'électronique, de l'informatique (réseaux, bases de données), de la Physique atomique et nucléaire, de l'optique et de la thermique, acoustique pour comprendre/concevoir/tester les capteurs biomédicaux et instrumentation en santé
- Identifier et évaluer les risques professionnels et radioprotection du patient et du personnel médical.
- Élaborer un cahier des charges, un protocole dans le respect des objectifs, d'un planning et d'un budget,
- Connaître les institutions de santé (AMSM, ARS, CHT...) et les industries de santé (fournisseurs de Dispositifs Médicaux)
- Assurer la présentation des produits, instruments, dispositifs médicaux, services développés par l'entreprise en communiquant auprès des professionnels de santé en établissements de santé, cabinets médicaux ou congrès.
- Contribuer au management de la qualité de l'entreprise ou établissement de santé.
- Gérer le parc et la maintenance des dispositifs Assurer l'application des réglementations en vigueur, des bonnes pratiques, des référentiels ISO (9001, 13485...)

Types d'emplois accessibles :

Ingénieur Biomédical hospitalier ou des industries de santé, d'application, Responsable Qualité, Responsable Marketing, Ingénieur en radioprotection (consultant, Personne Compétente en radioprotection ou PCR), ...

Code(s) NSF (Nomenclatures des Spécialités de Formation) : 331, 250, 255

Codes ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) : H1206, J1306, K2402, M1402, M1705

Codes NAF (Nomenclature d'Activités Française) : Q86, M72

Contact : clara.fournier-noel@univ-tlse3.fr

www.eea.ups-tlse.fr

EEA

Electronique, Energie électrique, Automatique

Formations en alternance

L'alternance via le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'**acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle**.

Avantages du contrat de professionnalisation

- La durée du travail inclut le temps passé en formation
- Le salarié en contrat de professionnalisation n'est pas pris en compte dans le calcul de l'effectif des seuils sociaux et fiscaux
- **Rémunération inférieure au SMIC** adaptée en fonction de l'âge et du niveau de formation (au moins 65% du SMIC si âgé de moins de 21 ans, au moins 80% du SMIC si âgé de 21 à 25 ans révolus, SMIC ou 85% du salaire conventionné si plus de 26 ans)

Aides incitatives pour l'entreprise

- Formation **prise en charge par votre OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) selon accords de branches
- Aide pour les entreprises de moins de 250 salariés (**Prime à l'embauche pour PME** 500€/trimestre sur 2 ans)
- Aide pour les entreprises de plus de 250 salariés employant plus de 4% d'alternants
- **Aide au tutorat** (formation de tuteurs) pouvant aller jusqu'à 1380 €
- A l'issue du contrat, **aucune indemnité de fin de contrat ni de prime de précarité** n'est due
- Aide contrat de génération pour les entreprises de moins de 300 salariés à l'issue d'un contrat de professionnalisation à durée indéterminée (CDI) d'un jeune de moins de 26 ans tout en maintenant dans l'emploi ou en embauchant un senior (1000€ par trimestre).
- Aides versées par Pôle Emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi
- Exonération de cotisations patronales de sécurité sociale si embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans
- Aides spécifiques pour le recrutement de travailleurs handicapés en alternance (www.agefiph.fr)

<http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance/article/le-contrat-de-professionnalisation#exoneration>